



## POLITIQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Cette politique s'adresse à tous les employés d'Alcoa, ainsi qu'à toute filiale, société affiliée, partenariat, coentreprise et toute autre association commerciale contrôlés directement ou indirectement par Alcoa (communément appelés « la société »), partout dans le monde. Elle s'adresse aussi à tout administrateur, tout dirigeant et tout employé de la société.

Alcoa Corporation (« Alcoa ») reconnaît sa responsabilité en matière de respect des droits de la personne. Ces droits sont fondamentaux pour la durabilité de notre société et des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités. Dans notre société et au sein de toute l'organisation, nous sommes déterminés à assurer que chaque personne est traitée avec dignité et respect.

Nos valeurs (Agir avec intégrité, Opérer avec excellence et Prendre soin de nos gens) fournissent un cadre commun pour nos décisions, nos actions et nos comportements. Elles représentent notre langue universelle et transcendent les cultures et les frontières. Pour vivre nos valeurs, notre comportement doit se conformer aux normes les plus exigeantes dans toutes nos activités professionnelles et dans le monde entier.

La Politique d'Alcoa sur les droits de la personne vise à respecter les principes internationaux en matière de droits de la personne qui sont couverts par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail en matière de principes et droits fondamentaux au travail, le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs sur les droits humains des Nations Unies.

Alcoa se conforme aux lois internationales et aux exigences légales en vigueur dans les pays dans lesquels nous exerçons nos activités. Lorsque les lois locales en vigueur entrent en conflit avec les principes contenus dans cette politique sur les droits de la personne, Alcoa se conforme aux exigences locales tout en cherchant des moyens de respecter les principes énoncés dans la présente politique sur les droits de la personne.

### PRINCIPES

#### **Santé et sécurité**

Nous exerçons nos activités de manière sécuritaire et responsable, en respectant la santé de nos employés, de nos clients, de nos fournisseurs, de nos entrepreneurs et des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités, où que ce soit dans le monde. La société offre un environnement de travail sain et sécuritaire, et se conforme aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux exigences internes en matière de santé et de sécurité. La société ne fera aucun compromis à l'égard des exigences liées à la santé et à la sécurité pour des raisons de profit ou de production.

#### **Travail forcé, trafic humain et heures de travail**

Nous croyons que les individus travaillent parce qu'ils le veulent ou le doivent, et non pas parce qu'ils y sont forcés. Alcoa interdit le recours à toute forme de travail forcé, y compris le travail carcéral, la main-d'œuvre engagée à long terme, la servitude pour dettes, le travail militaire, l'esclavage et toute forme de trafic humain. Les pratiques d'Alcoa en matière d'heures de travail sont conformes aux lois nationales et aux conventions collectives applicables.

#### **Milieu de travail de confiance et égalité d'accès à l'emploi**

Nous cherchons à offrir un milieu de travail digne de confiance, qui soit sécuritaire, respectueux et inclusif pour tous et exempt d'harcèlement, d'intimidation et de comportements offensants ou irrespectueux. Alcoa croit que chaque personne doit être traitée de manière juste et équitable dans toutes les décisions liées à l'emploi, et que ces décisions doivent reposer sur les qualifications et l'expérience de travail.



### **Enfants et jeunes travailleurs**

Nos pratiques d'embauche sont conformes aux conventions de l'Organisation internationale du travail en ce qui a trait à l'âge minimum et au travail des enfants. Nous respectons toutes les lois et réglementations locales en vigueur en matière d'embauche d'enfants, nous n'embauchons pas d'enfants et ne soutenons pas le recours au travail des enfants. Nous favorisons la création de programmes éducatifs, de formations et de stages liés à l'éducation scolaire formelle des jeunes.

### **Rémunération**

Nous rémunérons les employés de manière concurrentielle en tenant compte du marché industriel et local de la main-d'œuvre. Notre philosophie en matière de rémunération est clairement communiquée aux employés et nos pratiques sont conformes aux lois en vigueur en matière de salaire, d'heures de travail, d'heures supplémentaires et d'avantages sociaux.

### **Liberté d'association et négociation collective**

Nous respectons le droit de nos employés à se joindre, à former ou à ne pas se joindre à une organisation syndicale sans craintes de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Lorsque des employés sont représentés par une organisation syndicale légalement reconnue, nous nous engageons à établir un dialogue constructif avec le représentant qu'ils ont librement choisi. Alcoa est déterminée à négocier de bonne foi avec de tels représentants.

### **Relations avec les communautés**

Nous reconnaissons et respectons la diversité, les cultures, les coutumes et les valeurs des gens dans les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités, et nous tenons compte de leurs besoins, de leurs préoccupations et de leurs aspirations à l'égard de leurs traditions et de leur héritage. En outre, la société reconnaît son impact sur ces communautés.

Nous sommes déterminés à collaborer avec les parties prenantes dans ces communautés afin de nous assurer d'écouter leur vision des choses, d'en tirer des leçons et d'en tenir compte dans le déroulement de nos activités. Nous sommes déterminés à nouer un dialogue avec les parties prenantes, si nécessaire, au sujet des droits de la personne en lien avec nos activités. Nous croyons qu'il est plus approprié de régler les questions locales au niveau local. Nous sommes également déterminés à créer une opportunité économique et à encourager la bonne volonté dans les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités par l'intermédiaire de projets locaux adaptés.

Nous encourageons toutes les parties prenantes de ces communautés à signaler et à exprimer leurs préoccupations en lien avec nos activités commerciales. Nous maintenons la Ligne d'assistance pour le respect de l'intégrité d'Alcoa à titre de mécanisme de signalement à l'intention des parties prenantes dans les communautés. Dans l'éventualité où nos activités commerciales seraient soupçonnées causer ou contribuer à des problèmes en matière de respect des droits de la personne, nous étudierons la question et répondrons aux préoccupations soulevées, puis prendrons les mesures appropriées pour corriger les faits corroborés, le cas échéant.

### **Sécurité en milieu de travail**

Nous sommes déterminés à maintenir un milieu de travail sans violence, harcèlement, intimidation ni autre situation dangereuse ou perturbatrice causée par des menaces internes ou externes. Des mesures de sécurité sont déployées au besoin à l'intention des employés et seront maintenues pour assurer l'anonymat et la dignité des employés.



## POLITIQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

### **Confidentialité des données**

Nous sommes déterminés à protéger l'information personnelle de chaque personne et à traiter ces données comme une ressource de la société afin d'en réduire les risques de fuite, de perte ou d'usage malveillant. La politique d'Alcoa exige le respect intégral des lois auxquelles la société est soumise en matière de confidentialité des données dans les pays où elle exerce des activités, et la société est déterminée à collecter, traiter et transférer les données personnelles de manière responsable et en conformité avec les principes et obligations énoncés dans la politique d'Alcoa sur la confidentialité des données, sauf lorsque cela est en contradiction avec des exigences ou réglementations locales plus strictes.

### **Fournisseurs, entrepreneurs et coentreprises**

Nous attendons de nos fournisseurs, de nos entrepreneurs et des sociétés affiliées qui ne sont pas sous le contrôle d'Alcoa (les « coentreprises ») qu'ils traitent leurs employés et interagissent avec les communautés de manière à respecter les droits de la personne et à se conformer à l'esprit de la présente politique et à l'intention qu'elle traduit. Nous exigeons de nos fournisseurs, de nos entrepreneurs et de nos coentreprises qu'ils respectent toutes les lois locales applicables et nous les encourageons à se conformer aux principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail. En outre, nous collaborons avec nos fournisseurs, entrepreneurs et coentreprises afin d'accroître la sensibilisation aux questions des droits de la personne. Nous avons élaboré et maintenons des procédures appropriées afin d'évaluer et de sélectionner les fournisseurs, les entrepreneurs et les coentreprises en fonction de nos valeurs fondamentales, de notre politique sur les droits de la personne et de nos normes pour les fournisseurs.

## **MISE EN ŒUVRE**

### **Vigilance constante et formation**

Nous évaluons et revoions continuellement la meilleure façon de renforcer notre approche à l'égard du respect des droits de la personne. Nous sommes déterminés à soumettre la question des droits de la personne à une vigilance constante et à collaborer avec nos principales parties prenantes partout dans le monde afin de poursuivre l'amélioration de notre approche. Nous développerons et mettrons en œuvre une formation sur cette politique à l'intention des employés et des partenaires commerciaux d'Alcoa, et ferons le rapport annuel de nos progrès dans le cadre de notre rapport mondial sur le développement durable.

### **Signalement**

Nous sommes déterminés à identifier, prévenir et atténuer les impacts négatifs que pourraient avoir nos activités commerciales sur les droits de la personne. Si vous croyez que cette politique est en conflit avec la loi, les pratiques et les coutumes de l'endroit où vous travaillez, si vous avez des questions concernant cette politique ou pour signaler une possible violation de cette politique, communiquez avec la Chaîne d'assistance à l'intégrité par l'un des moyens suivants : Votre supérieur, votre chef d'équipe ou un autre membre de la direction, le service des ressources humaines, le service juridique, votre champion de l'intégrité, le service de l'éthique et de la conformité, la ligne d'assistance pour le respect de l'intégrité ou la ligne mondiale pour la gestion des crises (au Royaume-Uni, composez le 44-20-37452579; en Amérique, composez le 412 535-5194).

### **Recours**

Toute préoccupation sera traitée rapidement, avec impartialité et en toute confidentialité. Lorsqu'une situation touche les droits de la personne, nous accordons une grande importance à trouver une solution efficace. Nous sommes déterminés à continuer d'améliorer les capacités de notre équipe de direction en ce qui concerne l'identification de ces questions et l'efficacité des solutions à y apporter. En outre, nous continuons de soutenir la sensibilisation et les



## POLITIQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

connaissances de nos employés quant aux droits de la personne, et nous les encourageons à exprimer, sans crainte de représailles, toute préoccupation à cet égard. La Politique anti-représailles d'Alcoa interdit expressément toute forme de représailles contre toute personne qui, de bonne foi, signale un incident.

### **POUR TOUTE QUESTION**

Veillez envoyer un courrier électronique au Conseil des droits de l'homme d'Alcoa à [HumanRightsCouncil@alcoa.com](mailto:HumanRightsCouncil@alcoa.com).